

INSTITUT PROVINCIAL
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Rue Paul Pastur, 11 - 7800 ATH

☎ 068/26 46 50 / 📠 068/26 46 89

www.ipesath.be

ipes.ath@hainaut.be

Projet d'établissement
2019 --- 2022

Etudier en Hainaut!

WWW.ETUDIERENHAINAUT.BE



ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA PROVINCE DE HAINAUT

TABLE DES MATIÈRES

<u>1. Présentation de l'IPES d'Ath</u>	3
1.1. Historique	
1.2. Environnement	
1.3. Infrastructures	
1.4. Offre d'enseignement	
1.5. Public accueilli	
1.6. Services parascolaires	
1.7. Soutien scolaire	
<u>2. Priorités de l'IPES d'Ath</u>	6
2.1. Des horaires	
2.2. Collaboration école-famille	
2.3. Collaboration intra-scolaire	
2.4. Lutte contre le décrochage scolaire et contre le redoublement	
2.5. Lutte contre les assuétudes	
2.6. Collaboration école-entreprises	
<u>3. Activités extérieures</u>	8
3.1. Un outil et non une fin en soi	
3.2. Un outil pour tous	
3.3. Les activités extérieures d'ampleur	
3.4. Concrètement pour 2019 – 2022	
3.5. Faire revivre les classes vertes / de dépaysement	
<u>4. Processus d'évaluation des élèves</u>	9
4.1. Disciplines hors EAC et CPU	
4.2. EAC ; UAA et ACP	
<u>5. Stages</u>	10
<u>6. Moyens facilitant la transition primaire-secondaire</u>	12
<u>7. Les frais scolaires</u>	13
<u>8. Conseils de classe et réunions de parents</u>	14
8.1. Conseils des délégués de classe	
8.2. Commission des repas scolaires	
8.3. Conseil de participation	
8.4. Réunions de parents	
<u>9. L'intégration des élèves à besoins spécifiques</u>	14
<u>10. Le bien-être</u>	15
<u>11. L'éducation à l'autonomie et à la citoyenneté</u>	16
11.1. L'autonomie	
11.2. La citoyenneté	
<u>12. Parcours en 3 ans du Premier Degré</u>	16
12.1. Premier degré commun	
12.2. Premier degré différencié	
<u>13. Approche orientante</u>	17
<u>14. Plan d'actions collectives – 1^e degré</u>	18
<u>15. Intégration dans l'enseignement pédagogique provincial athois</u>	20
<u>16. Lexique des sources</u>	20
<u>17. Dérogation au Projet d'établissement en raison de la situation sanitaire (année scolaire 2020 – 2021)</u>	22

PRÉSENTATION DE L'IPES D'ATH

1.1 Historique

L'IPES d'Ath trouve son origine dans une structure pédagogique provinciale créée en 1911 : l'École provinciale de Culture et d'Élevage qui deviendra plus tard l'Institut Agricole du Hainaut.

Longtemps vouée donc à l'enseignement agricole, l'école amorcera sa diversification durant la décennie 1970-1980. La fusion en 1981 avec une autre structure scolaire provinciale basée sur le site des Récollets fera naître l'IPES actuel et amènera une accélération de la diversification de l'offre d'enseignement. À côté de l'agriculture, on trouvera dorénavant la coiffure, l'hôtellerie, les sciences appliquées, la sylviculture ; plus tard rejoints entre 2000 et 2020 par les sections suivantes : TQ et TT informatique, Travaux de bureau /Auxiliaire administratif et d'accueil, Arboriste Grimpeur élagueur, Sommellerie, Soins animaliers et Barman.

L'école a donc une longue histoire et s'est diversifiée au point de devenir plurisectorielle (secteur 1 Agronomie, secteur 2 Industrie, secteur 4 Hôtellerie-Alimentation, secteur 7 Économie, secteur 8 Service aux personnes, secteur 9 Sciences Appliquées).

1.2 Environnement

L'Institut est implanté en divers endroits de la ville d'Ath, ville de 15.000 habitants, chef-lieu d'une commune de 25.000 habitants située à l'est de la Wallonie picarde. La région athoise est également appelée le Pays Vert, tant ses campagnes mélangent harmonieusement zones agricoles, arborées, humides (avec la vallée de la Dendre) et charmants villages.

Carrefour de voies de communication, Ath est desservie par 3 lignes de chemin de fer (Tournai-Ath-Bruxelles/ Lessines-Ath/ Mons-Ath), plusieurs lignes de bus TEC, l'autoroute Tournai-Bruxelles et diverses nationales.

1.3 Infrastructures

L'Institut offre aux élèves **3 sites d'enseignement** (le site principal à la périphérie sud d'Ath situé à la Rue **Paul Pastur**, 2 sites situés dans le centre de la ville – le site de la Rue des **Récollets** et le site de la Rue Ernest **Cambier**). De plus il peut compter également sur une **ferme pédagogique** provinciale située à la Rue de L'Agriculture, ferme qui constitue virtuellement un 4^e site d'enseignement puisque tous les jours des élèves s'y rendent pour des ateliers de mécanique agricole et/ou des applications concrètes d'agriculture. Autour de cette ferme, on trouve des terres agricoles, bien entendu, mais également une **forêt** privée à laquelle nous avons accès pour des applications pratiques de botanique et de sylviculture. Le droit de **chasse** sur les terres agricoles est géré par un membre du personnel du CARAH qui y associe les élèves et les enseignants. Une **fromagerie** y est également installée ; elle permet de transformer le lait de vache et de chèvre produit dans la ferme provinciale mais elle sert aussi de plate-forme didactique.

Étant établissement coopérant du CEFA provincial Leuze-Tournai, l'Institut dispose également de serres horticoles et d'un **jardin pédagogique** situé à la Chaussée de Valenciennes ; ce jardin accueille les élèves en formation dans le domaine de l'horticulture.

L'école dispose d'un important **internat** d'une capacité d'accueil de 175 personnes ; elle le partage avec la Haute Ecole Provinciale du Hainaut Condorcet (**HEPH Condorcet**), implantation d'Ath. Celle-ci occupe une partie du campus du site Paul Pastur et son offre de formation permet à divers diplômés des années terminales de poursuivre leurs études supérieures type court ou type long dans le même campus. Cette proximité des 2 structures d'enseignement combinée à une excellente collaboration permet d'offrir aux élèves et aux étudiants un équipement matériel de qualité.

Sur le site Paul Pastur, l'école possède une **bibliothèque**, une petite **salle de sports** (un projet de construction d'une salle plus ample existe et devrait se concrétiser prochainement) et un **terrain de football** entouré d'une **piste d'athlétisme**.

Toujours sur le site Paul Pastur, la Province de Hainaut active divers services d'aide à la population (service d'économie rurale, laboratoires du **CARAH-CREPA**). Leur présence ne fait qu'accroître les possibilités offertes aux élèves et aux enseignants tant sur le plan pédagogique que matériel.

Sur le site Récollets, l'école a aménagé une petite bibliothèque « 1^{er} degré ». En liaison au prix que l'école a remporté grâce au projet « école numérique », un local est équipé d'1 point d'accès WiFi mobile, de 12 tablettes Apple, d'1 kit mobile ajoutant l'interactivité à un projecteur classique et d'1 kit média photo/vidéo (1 Reflex/hybride + pied + micro + sac + logiciel de montage).

Un effort particulier sera fourni pour équiper un maximum de locaux de TBI ou de projecteurs multimédia.

Le parc informatique sera étoffé (filière complète TT Informatique, 3^e TQ Informatique, 2^e & 3^e degrés Travaux de Bureau / Auxiliaire administratif et d'Accueil) et maintenu à jour.

Vu les nouveaux programmes et applications pédagogiques, l'achat de tablettes sera également envisagé.

1.4. Offre d'enseignement

PREMIER DEGRÉ COMMUN (1C, 2C, 2S)

Cours optionnels : Sciences, Agronomie, Informatique, Hôtellerie, Coiffure

PREMIER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ

Cours optionnels : Agronomie - Hôtellerie - Coiffure

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE TRANSITION

DEUXIÈME DEGRÉ

INFORMATIQUE

SCIENCES APPLIQUÉES

SCIENCES AGRONOMIQUES

TROISIÈME DEGRÉ

SCIENCES APPLIQUÉES

INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE QUALIFICATION

DEUXIÈME DEGRÉ

RESTAURATION

GESTION

TROISIÈME DEGRÉ

TECHNICIEN(ne) EN AGRICULTURE
AGENT(e) TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORETS
HOTELIER(ère) - RESTAURATEUR(trice)
TECHNICIEN(ne) EN INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION

DEUXIÈME DEGRÉ

AGRICULTURE ET MAINTENANCE DE MATERIEL / AGENT AGRICOLE POLYVALENT (CPU)
COIFFURE (CPU)
CUISINE ET SALLE / RESTAURATEUR (CPU)
TRAVAUX DE BUREAU

TROISIÈME DEGRE

AGENT AGRICOLE POLYVALENT (CPU)
COIFFEUR(euse) (CPU)
RESTAURATEUR(trice) (CPU)
AUXILIAIRE ADMINISTRATIF(tive) ET D'ACCUEIL
ASSISTANT EN SOINS ANIMALIERS

7^e PROFESSIONNELLE

COMPLÉMENT EN MÉCANIQUE AGRICOLE ET/OU HORTICOLE
COMPLÉMENT EN ELEVAGE ET GESTION DE TROUPEAUX
COMPLEMENT D'ACCUEIL
COIFFEUR MANAGER (CPU)
TRAITEUR-ORGANISATEUR(trice) DE BANQUETS ET DE RÉCEPTIONS
SOMMELIER(ère)
ARBORISTE : GRIMPEUR-ÉLAGUEUR

7^e TECHNIQUE DE QUALIFICATION

BARMAN

CEFA Centre d'Éducation et de Formation en Alternance

ELEVEUR
OUVRIER PARCS & JARDINS
HORTICULTURE
HÔTELLERIE : COMMIS DE CUISINE / COMMIS DE SALLE

Programmations :

COIFFURE
AUXILIAIRE DE MAGASIN
JARDINIER D'ENTRETIEN
OUVRIER EN CULTURES MARAICHÈRES
PRÉPARATION EN BOUCHERIE VENDEUR DE PLATS PRÉPARÉS
GARÇON DE RESTAURANT (CPU)
ASSISTANT EN SOINS ANIMALIERS

1.5 Public accueilli

Longtemps, l'institut a accueilli un public plutôt rural pour les formations dans le domaine agronomique. Corollaire : du fait du peu d'établissements offrant ce type d'enseignement, la zone de recrutement était vaste et l'internat fort sollicité.

Si cette orientation n'a pas disparu, elle s'est cependant amenuisée et le public accueilli de nos jours est un mélange d'élèves ruraux et urbains (Ath, Lessines, Enghien...).

De nombreux élèves utilisent les transports en commun.

1.6 Services parascolaires

Comme évoqué plus haut, la ville d'Ath, et donc l'IPES d'Ath, sont très bien desservis par les transports en commun et par la route. Chaque site dispose de plus de possibilités pour les vélos, surtout sur le site Paul Pastur qui dispose d'une aire sécurisée pour les vélos et motos.

Sur le temps de midi, des repas complets peuvent être pris sur le site Paul Pastur (au réfectoire de l'internat) et sur le site de la Rue E. Cambier (en liaison avec les activités de la section Hôtellerie). Sur chacun des sites, la possibilité existe également de manger dans un réfectoire « tartines » surveillé le casse-croûte que l'élève a emporté le matin ou un sandwich commandé à l'école.

1.7 Soutien scolaire

Les sites assurent chaque jour une étude surveillée jusqu'à 16h30.

Sur demande, et à titre exceptionnel, il est possible sur le site Paul Pastur de participer à une étude surveillée jusqu'à 18h45 et dans la foulée de goûter et de souper au réfectoire de l'internat.

L'école a par ailleurs toujours eu une tradition d'écoute et d'aide en-dehors des périodes de cours et il est habituel de voir des enseignants prodiguer aide et conseils à des élèves sur le temps de midi ou au-delà de 16h20.

2 **PRIORITÉS DE L'IPES ATH**

2.1 Des horaires

2.1.1 Prise en compte des horaires SNCB et TEC, adaptation en cours d'année si nécessaire ;

2.1.2 Engagement de l'école vis-à-vis des parents quant au respect le plus grand possible des horaires officiels :

⇒ Pas d'autorisation de sortie anticipée pour cause de professeur absent en fin de journée sauf :

⇒ pour les élèves des classes 5^e, 6^e et 7^e années,

⇒ exceptionnellement pour les 3^e et 4^e années ;

2.1.3 Libérer le plus possible le mercredi après-midi

⇒ Engagement ferme pour les 1ers degrés

⇒ Variable pour les autres degrés. Dans ce cas, compensation, si la grille-horaire le permet, par une autre demi-journée de non-fonctionnement ;

2.1.4 Horaires hebdomadaires avec le moins possible d'heures d'étude intercalaires

⇒ Fin des journées variable : fin normale des cours : 16h25 mais lorsque l'organisation des cours l'exige, ils peuvent se terminer à 11h55, 12h45, 14h35, 15h35 ou 17h15 ;

2.1.5 Sorties anticipées pour cause d'horaires des bus et trains

⇒ Prise en compte des horaires de bus et trains uniquement pour les élèves terminant les cours à 16h25 ou 17h15 (sauf cas exceptionnels) ; les autorisations de 5 minutes de sortie anticipée suffisent dans pratiquement tous les cas ;

2.1.6 Pas d'autorisation de sortie sur le temps de midi sauf :

⇒ Pour les élèves des classes 5^e, 6^e et 7^e années (pour les élèves mineurs sur autorisation parentale)

- ⇒ Pour les Athois (toutes classes) pouvant justifier d'aller manger à midi chez eux ou chez une parenté proche.

2.2 Collaboration école-famille

2.2.1 Ecoute et dialogue au cœur de cette collaboration

- ⇒ Disponibilité de chaque membre de l'équipe éducative, pédagogique et de direction envers les parents et les élèves. En-dehors des réunions de parents, privilégier les entrevues organisées (date, heure, sujets abordés...) se déroulant à l'école. Eviter les conversations téléphoniques bilatérales enseignants-parents ou les messages circulant par les réseaux sociaux ;

2.2.2 Informer régulièrement les parents

- ⇒ Moyens : courriers postaux collectifs ou individuels, site internet, page Facebook, contacts téléphoniques individuels, contacts via Teams ou par mail
- ⇒ Courriers collectifs : frais scolaires, calendrier de l'année scolaire, invitations aux 4 réunions de parents et aux Portes Ouvertes de l'école, organisation de la fin d'année scolaire (en ce comprises les modalités d'introduction d'un recours), activités particulières et amples.

2.3 Collaboration intra-scolaire

- ⇒ Entrée de l'école dans le projet CollaborAction (renforcement des pratiques collaboratives entre enseignants) avec l'aide des coaches de CAPP - Hainaut à partir de janvier 2018.
- ⇒ Entrée de l'école dans les plans de pilotage :
Constitution d'une équipe Plan de Pilotage reprenant non seulement des enseignants mais aussi des représentants du personnel technique ainsi que des membres de l'équipe de direction (chefs d'atelier, sous-direction).
Se basant sur les indicateurs chiffrés de la Fédération Wallonie Bruxelles, le diagnostic des membres du personnel, des parents et des élèves (cf. sondage), l'équipe va définir des axes prioritaires à améliorer et des objectifs à atteindre et proposera des actions permettant de les atteindre.

2.4 Lutte contre le décrochage scolaire et contre le redoublement

Le nombre de jeunes mineurs ou majeurs en décrochage scolaire a tendance à augmenter. Les parents et les élèves, pour certains, sont peu réceptifs aux démarches habituelles. Nous devons prospecter de nouvelles pistes pour éviter que des jeunes quittent l'école avant l'obtention de leur certificat (CESS, CQ) ou terminent leur scolarité avec un retard scolaire important. Le centre PMS intervient également dans ce cadre.

2.5 Lutte contre les assuétudes

Smartphones et réseaux sociaux sont le quotidien de nos jeunes. Leur donner des pistes pour que leur utilisation ne prenne pas des proportions entravant leurs apprentissages ne sera que bénéfique.

Autres assuétudes contre lesquelles nous devons lutter (même si un nombre moins important de jeunes est concerné) : le « binge drinking », la consommation de tabac ou substances illicites (cannabis/ex.). Au programme : sensibilisation

2.6 Collaboration école-entreprise

Objectifs :

- ⇒ Maintenir et diversifier les nombreux contacts tissés par l'école avec le monde entrepreneurial dans les options qualifiantes.
- ⇒ Buts :
- ✓ Tremplin vers l'emploi des diplômés, bonne organisation des stages et des épreuves de qualifications, idées nouvelles pour les sorties didactiques ;
- ✓ Dans l'approche orientante, les classes du Di visiteront des entreprises ;
- ✓ Amener là où c'est possible (option Coiffure par ex.) le secteur professionnel à organiser des démonstrations/formations/recyclages dans l'école de telle sorte à en faire profiter les élèves et les professeurs.

3 ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

3.1 Un outil et non une fin en soi

- ⇒ L'activité doit servir la cause pédagogique, illustrer certaines compétences ou s'inscrire dans une cohérence de l'éducation culturelle, citoyenne ou sportive. Elles peuvent également s'inscrire dans la recherche d'une dynamique de classe positive.
- ⇒ Les cours organisés dans l'école sont prioritaires.

Privilégier les possibilités locales et régionales plutôt que celles disponibles loin d'Ath

3.2 Un outil pour tous

- ⇒ L'activité doit être gratuite ou peu coûteuse. En aucun cas, elle ne peut devenir sujet de discrimination entre élèves ;
- ⇒ Toutes les sections doivent pouvoir bénéficier d'une activité de moyenne à grande ampleur dans le 3^e degré. Objectif : rechercher ce type d'activité pour l'Informatique et la section Auxiliaire administratif et d'Accueil.

3.3 Les activités extérieures d'ampleur

- ⇒ Privilégier le 3^e degré, 1 à 2 maximum sur ce degré ;
- ⇒ Privilégier les échanges scolaires bilatéraux avec d'autres établissements scolaires alliant tout à la fois enrichissement humain et citoyen mais aussi faible coût ;
- ⇒ S'inscrire tant que faire se peut dans les financements européens Erasmus +.

3.4 Concrètement pour la période 2019-2022 :

- ⇒ Pour la filière Hôtellerie : Erasmus + « Good Food Better Youth » (2016 – 2020 et 2020 - 2022) ;
- ⇒ Echanges/collaborations avec des établissements français :
 - Avec le Lycée viticole de la Champagne à Avize
 - Avec le Lycée Nature de La Roche-sur-Yon (Vendée)
 - Avec le Lycée Agricole de la Thiérache à Vervins (Aisne)
- 1 échange avec la Tchéquie (le relancer)
- 1 échange linguistique avec la Flandre (Torhout)
- L'échange avec le Lycée Nature de La Roche-sur-Yon concernera les classes du 3^e

degré hôtelier qui auront ainsi l'opportunité d'approfondir leurs connaissances de la viticulture de la région. L'accueil des élèves français à Ath leur permettra de découvrir divers

aspects de l'agriculture et/ou de l'horticulture hennuyère. Objectif : poursuivre cet échange, il fonctionne bien.

L'échange avec le Lycée Agricole de la Thiérache de Vervins concernera les classes terminales agricoles. Il leur permettra de découvrir l'agriculture de la Thiérache et, en particulier, la diversification de l'élevage qui y est pratiquée. L'élevage du mouton, une des spécialités de cet établissement, sera évalué et les compétences acquises certifiées. Les élèves français viendront à Ath pour la découverte de divers aspects de l'agriculture hennuyère. Objectif : poursuivre cet échange, il fonctionne bien.

L'échange avec la Tchèque (une école de la ville de Trebic) ciblera les 3^e degrés TTr. Sciences Appliquées. Cet échange sera axé sur la culture, l'apprentissage des « autres » et le tourisme. Objectifs : 1. Tenter de relancer cet échange, malgré un changement de direction ; 2. Compte tenu du coût de cet échange, ne l'organiser que tous les 2 ans.

Un échange linguistique avec une école agronomique de Torhout concernera les classes de technique de transition Objectifs : 1. Poursuivre cet échange, il fonctionne bien 2. Consolider l'organisation actuelle : échange sur 2 jours et 1 nuit.

3.5 Faire revivre les classes vertes / classes de dépaysement

Les élèves de 2^e Commune, Supplémentaire et Différenciée auront l'occasion de passer une demi-semaine en auberge de jeunesse en octobre. Objectifs : créer une dynamique de groupe positive autour d'une thématique (ex : devoir de mémoire), améliorer les résultats aux épreuves externes (CEB, CE1D).

Le 3^e degré TQ Nature et Forêts doit encore pouvoir bénéficier d'un complément concret de sylviculture liée au plus grand massif forestier belge que sont les Ardennes. Objectif : après l'arrêt des activités du Centre Max Burrion à Carlsbourg, la 5^e année, prioritairement, et la 6^e année, si indispensable, séjourneront 1 semaine dans les Ardennes.

Pour ce qui concerne les autres classes : objectif : organiser des séjours de ce type au niveau des 1^{er} et 2^e degrés, par exemple au Centre provincial de Roisin.

4 PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES - OBJECTIFS 2019-2022

4.1 Disciplines hors EAC et CPU

- ⇒ Maintenir le fait de ne pas organiser d'examen en décembre.
- ⇒ Maintenir l'organisation d'épreuves bilantaires pour les disciplines non soumises à évaluation continue stricte ;
- ⇒ Maintenir le système actuel de construction de la note périodique. Selon le statut de chaque cours, elle diffèrera et sera constituée comme suit :
 - pour les cours en évaluation continue, les 100 points seront dévolus au travail journalier ;
 - Pour les cours soumis à bilan, les notes du travail journalier compteront pour 50% et le bilan pour 50%.
- ⇒ Maintenir le système de dispense selon les modalités suivantes :
 - 1^{er} degré : pas de dispense ;
 - 2^e et 3^e degrés Prof. & TQ, 2^e & 3^e degrés TTr: 50%

- ⇒ Les dispenses acquises en juin le seront pour une 2nde session éventuelle. L'examen de juin pourra lui aussi générer des dispenses supplémentaires pour l'épreuve de septembre en cas d'ajournement.
- ⇒ En seconde session, **toutes** les disciplines seront potentiellement soumises à examen.
- ⇒ Pour ce qui concerne les 2^e et 3^e degrés TTr, ils seront évalués à l'instar des 2^e et 3^e degrés TQ.
- ⇒ Pour pouvoir prétendre à réussite dans une discipline déterminée, aucun seuil minimum à atteindre ne sera fixé que ce soit en travail journalier ou dans les épreuves bilantaires et/ou examens. La seule règle sera donc d'atteindre 50% minimum au total général annuel de la discipline (ou de la 2nde session, s'il y a ajournement).

4.2 EAC et épreuves de qualification dans les 3^e degrés qualifiants + 7^e Professionnelles qualifiantes

Les élèves de toutes les sections se verront proposer 3 batteries d'EAC/année scolaire à des dates les plus communes possible pour ne pas trop perturber les cours généraux où les élèves de diverses options sont regroupés :

- ⇒ décembre
- ⇒ 1^{ère} quinzaine de mars
- ⇒ (début) Juin

Dans les filières professionnelles et la filière TQ Hôtellerie, les épreuves seront composées d'une famille professionnellement significative de tâches (EAC).

Dans les filières TQ (exception faite de l'Hôtellerie), les épreuves seront composées d'un EAC complété presque systématiquement d'un module ressources.

Le repassage d'un EAC non réussi lors de la période suivante sera organisé de façon quasi systématique. Dans ce cas, la meilleure évaluation sera retenue et primera donc sur les autres évaluations faites sur les mêmes thématiques. Le principe d' « une compétence atteinte l'est une fois pour toutes » sera un autre guide en matière de repassage d'EAC.

Le repassage d'EAC à la fin du mois de juin dans le cadre de l'application d'une décision de 2nde session sera organisé afin de soulager les 3 jours de 2nde session de septembre.

Cas particulier des sections en CPU :

Suite au passage de plusieurs options dans le système CPU, les élèves passeront plusieurs épreuves sur le cursus (UAA ou Unités d'Acquis d'Apprentissage) mais à des périodes fixées par le SFMQ (Service Francophone des Métiers et des Qualifications) qui ne correspondent pas toujours aux périodes des EAC des autres options qualifiantes.

Dans le cas de disciplines « générales » ou d'UAA connaissant de nombreux échecs persistants, il sera proposé aux élèves de doubler la 4^e ou la 5^e année plutôt que de reporter la gestion de ces nombreuses lacunes sur la C2D ou la C3D.

5 STAGES

La place des stages est variable d'une option qualifiante à l'autre. Certaines des options organisées dans l'école les imposent via la grille-horaire, c'est le cas des options Auxiliaire

Administratif et d'Accueil, Coiffure, Hôtellerie (y compris les 7^e Traiteur, 7^e Sommellerie & 7^e Barman) et des 7^e Arboriste : Grimpeur-Elagueur et 7^e Élevage.

Ailleurs, dans les autres options, des stages sont organisés mais résultent du projet d'école.

C'est ainsi que les élèves de 6TT Sciences appliquées et Informatique auront l'opportunité d'effectuer un stage d'une semaine en entreprise ou d'assister à une semaine de cours en Haute École ou Université la semaine qui précède les vacances de printemps.

3^e degré TQ Nature et Forêts

Un stage de type T1 et T2 d'une durée de 10 jours est imposé (et continuera à l'être) aux étudiants de 5^e année. Celui-ci se déroule en forêt, exceptionnellement en réserve naturelle.

3^e degré TQ Technicien(ne) en Agriculture

Une période de stage T2 de 12 jours ouvrables consécutifs est imposé (et continuera à l'être) aux élèves de 5^e année et de 6^e année afin, en plus du bénéfice pédagogique de ce stage, de permettre à l'élève candidat à la reprise d'une exploitation agricole de valoriser cette période dans le cadre des obligations imposées par la RW lors d'une reprise d'exploitation agricole (3 mois de stage dans une exploitation agréée par la RW !).

3^e degré Prof. Ouvrier(ère) en Agriculture

Une période de stage T2 de 12 jours ouvrables consécutifs est imposé (et continuera à l'être) aux élèves de 5^e année et de 6^e année afin, en plus du bénéfice pédagogique de ce stage, de permettre à l'élève candidat à la reprise d'une exploitation agricole de valoriser cette période dans le cadre des obligations imposées par la RW lors d'une reprise d'exploitation agricole (3 mois de stage dans une exploitation agréée par la RW !).

Le stage de 6^e année pourra se dérouler en atelier de réparation de mécanique agricole.

7^e Prof Mécanique des Moteurs et Engins Agricoles

Il est (et sera) imposé aux étudiants de réaliser un stage T2 de 80 heures en atelier de réparation de machines agricoles ou en garage.

7^e Prof Elevage et Gestion des Troupeaux

Il est (et sera) imposé aux étudiants de réaliser un stage T2 de 80 heures en exploitation agricole ou en entreprise spécialisée.

3^e degré Technicien(ne) en Informatique

Conformément à la Circulaire FWB n° 6718 du 28 juin 2018, la durée des stages rendus obligatoires via le projet d'établissement doit être comprise entre 4 et 15 semaines sur le degré.

Le volume des stages du **3^e degré Technicien(ne) en Informatique** passera de 3 à 4 semaines à partir de l'année scolaire 2019 / 2020. Les élèves prestent donc 5 jours de stage T2 en 5^e année et 15 jours en 6^e année. Ils se déroulent en entreprise informatique ayant des activités d'installation de matériel informatique, d'adaptation de celui-ci en fonction des besoins des clients, de conseil auprès de la clientèle et de réparation de matériel. Dans la foulée, un rapport de stage est demandé.

7^e Prof. Arboriste Grimpeur-Elagueur

Le stage figure dans la grille-horaire. Les élèves effectuent (et effectueront) deux périodes de 15 jours ouvrables (ou 240 périodes) de stage T2 :

⇒ 1^{ère} période : deux dernières semaines de janvier et 1^{ère} semaine de février ;

⇒ 2e période : les deux semaines qui précèdent les congés de Printemps et la 1^{ère} semaine du congé.

Sections en CPU

En 4^e, 5^e et 6^e années, les stages ne figurent pas dans la grille-horaire mais sont imposés par le système CPU.

Les élèves de 4^e effectuent (effectueront) des stages de type 1 (d'observation et d'initiation).

Au 3^e degré (5^e et 6^e années), il s'agit (s'agira) de stages de type 2 (pratique accompagnée).

Les stages de type 3 (pratique en responsabilité) visent la 7^e.

2^e et 3^e degrés TQ Hôtelier- Restaurateur

7^e Prof. Traiteur, Organisateur de Banquets et de réceptions, 7^e Prof. Sommelier et 7TQ Barman

L'organisation de stages en 4^e TQ relève d'un consensus au sein du Pouvoir Organisateur.

Les élèves de 4^e année TQ sont (seront) ainsi amenés à effectuer des stages de type 1 (observation et initiation) en restaurant (cuisine française ou autre).

Les élèves du 3^e degré TQ Hôtelier – Restaurateur, vu le profil de qualification, peuvent (pourront) effectuer leurs stages (type 2 - pratique accompagnée) tant dans un hôtel que dans un restaurant (cuisine française).

Quant aux élèves de 7^e Traiteur – Organisateur de Banquets et de Réceptions, ils vont en stage chez un traiteur. Les élèves de 7^e Sommelierie prestent leurs stages essentiellement chez un négociant - caviste.

Les stages de type 3 (pratique en responsabilité) s'appliquent aux deux classes de 7^e année (P Traiteur et Sommelier et TQ Barman).

Durée des stages :

- ⇒ En 4^e année TQ, le nombre d'heures de stages est fixé à 100 (de décembre à mai).
- ⇒ Pour le 3^e degré TQ, le nombre d'heures est fixé à 350.
- ⇒ En 7^e année, les élèves effectuent minimum 160 heures de stage.

3^e degré Prof. Auxiliaire Administratif et d'Accueil

7^e Prof. Complément d'Accueil

Les stages figurent dans la grille-horaire des 5^e, 6^e & 7^e années.

Les élèves du 3^e degré P. Auxiliaire Administratif et d'Accueil effectuent (effectueront) leurs stages (type 2 – pratique accompagnée) dans des structures, type secrétariats d'administrations communales, et d'hôpitaux, des centres d'accueil, des mutualités, des homes, des magasins,

Durée des stages :

Pour le 3^e degré, le nombre d'heures est fixé à 160 heures (80h en 5^e et 80h en 6^e).

Les élèves de 7^e effectuent 125 heures de stages (type 3 –pratique en responsabilité).

6 MOYENS FACILITANT LA TRANSITION « PRIMAIRE-SECONDAIRE »

Regroupement de tout le 1^{er} degré sur un seul site (Rue des Récollets)

Objectifs :

- ⇒ Garantir un encadrement spécifique à tous les élèves de 1^{ère} et 2^e années (commune & différenciée) ;
- ⇒ Rassembler tous les élèves du 1^{er} degré sur un site plus familial, en l'occurrence, celui des Récollets ;
- ⇒ Améliorer les résultats scolaires aux épreuves externes (CEB, CE1D).

Actions à mettre en œuvre

- ⇒ Organisation d'une Journée « Portes Ouvertes » spécifique au 1^{er} degré en février (le samedi qui précède le début de la 1^{ère} phase d'inscription) à l'attention des élèves de 6^e primaire et de leurs parents, séance d'information pour les parents le même jour ;
- ⇒ Utilisation d'un Carnet de liaison en plus du Journal de classe, le Carnet de liaison se voulant davantage courroie de transmission d'informations parents-enseignants et inversement ;
- ⇒ Renforcement de la remédiation ;
- ⇒ Suivi individuel des élèves à besoins spécifiques et des élèves bénéficiant d'un PIA ;
- ⇒ Renforcement des activités liées au français et à l'acquisition d'une méthode de travail efficace ;
- ⇒ Renforcement de la collaboration entre les écoles communales d'Ath et notre école.

7 LES FRAIS SCOLAIRES

- ⇒ Objectifs :

Se conformer à la CIRCULAIRE 7136 du 17/5/2019 relatif à la GRATUITE SCOLAIRE

- ✓ Remettre lors de l'inscription ou envoyer avant le début de l'année scolaire ou à la personne responsable ou aux élèves majeurs l'estimation des frais scolaires ;
 - ✓ Appliquer le plus strictement possible la loi sur la gratuité scolaire et des dérogations possibles ;
 - ✓ Éviter les frais inutiles et les activités ne relevant pas strictement de la sphère scolaire proprement dite, (vacances de neige/ex) ;
 - ✓ Un bilan intermédiaire sera établi tous les 3 / 4 mois et le récapitulatif global sera établi et communiqué aux parents ou aux élèves majeurs à la fin de l'année scolaire ;
 - ✓ Favoriser l'achat de manuels remboursés par la FWB
 - ✓ Privilégier la location de manuels scolaires à l'achat ;
 - ✓ Proposer un système de location ou l'achat de livres d'exercices ;
 - ✓ Acquérir du matériel professionnel et équipements à mettre à disposition des élèves (sections hôtellerie et coiffure /exemple).
- ⇒ **Rôle du Conseil de participation (point 1.9 de la circulaire)**
 - ⇒ Chaque établissement est tenu de mettre en place un Conseil de participation dont plusieurs missions sont en lien avec la gratuité d'accès à l'enseignement.
 - ⇒ Ainsi, le rôle du conseil de participation de chaque école en matière de gratuité d'accès à l'enseignement a comme missions :
 - ⇒ De mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année ;
 - ⇒ D'étudier et proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais à charge de la personne investie de l'autorité parentale ou de l'élève majeur.

8 L'ORGANISATION DES CONSEILS ET DES RÉUNIONS DE PARENTS

8.1. Conseil des délégués de classe

- Désignation, après appel aux candidats, et par les élèves eux-mêmes de 2 délégués par classe vers la fin du mois de septembre ;
- Réunion avec ce conseil des délégués une fois par mois à partir d'octobre sur le site Paul Pastur pour les classes positionnées sur ce site et sur le site des Récollets pour les classes positionnées sur ce site et celui du site Cambier ;

Missions de ce conseil : informations, consultations, questions-réponses sur des sujets d'intérêt général. Les questions portant sur des personnes seront renvoyées à des discussions directement avec la direction.

8.2. Commission des repas scolaires

Objectif : 1 réunion par année scolaire

Elle réunira sur base volontaire (« vient qui veut ») des élèves internes et externes ainsi que des adultes prenant régulièrement des repas complets à midi avec le chef d'établissement et l'administrateur de l'internat.

Elle émettra des avis sur les orientations à prendre au niveau de la conception et de la réalisation des repas de midi (et pour les élèves internes, sur les déjeuners, goûters et soupers).

8.3. Conseil de participation

Objectifs : 2 à 3 réunions par année scolaire : l'une en mai-juin (septembre) pour un 1^{er} bilan de l'année écoulée, une ébauche du Rapport d'Activités et une adaptation, le cas échéant, du Projet d'Etablissement ;

La 2nde en décembre (janvier) pour une présentation/discussion/amendement du Rapport d'Activités ;

Une 3^e convocation doit pouvoir être possible pour évoquer des sujets urgents.

8.4. Réunions de parents

Objectifs :

- Maintien des réunions le vendredi en fin d'après-midi et début de soirée afin de permettre à un maximum de personnes de pouvoir y assister et de pouvoir combiner cela avec les retours à domicile des élèves internes.

- Organiser 4 réunions par année scolaire :

Vers la mi-octobre pour faire un 1^{er} bilan de la rentrée ;

A la fin de la période 1, soit fin décembre ou début janvier ;

A la fin de la période 2, soit mi-mars ;

A la fin de l'année scolaire, soit fin juin.

9 LES CHOIX ET ACTIONS FAVORISANT L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

L'école a une tradition d'accueil des élèves à besoins spécifiques.

Ses principaux défis sont :

- ⇒ la gestion (dans le sens « bon suivi ») tant sur le plan administratif que pédagogique des élèves en intégration ;
- ⇒ la prise en charge des élèves bénéficiant d'aménagements raisonnables (problèmes de dyslexie, de troubles de l'attention, d'autisme,...).

Objectifs :

- ⇒ Ne refuser aucun élève à besoin spécifique sauf celui qu'il serait impossible d'accueillir sur le plan matériel ;
- ⇒ Poursuivre cette politique, accroître la conscientisation de l'équipe pédagogique et la pertinence de son action par une formation adéquate ;
- ⇒ Renforcer cet aspect de la collaboration avec le CPMS, notamment lorsqu'il s'agit d'évoquer une nécessaire réorientation dans l'enseignement spécialisé ;
- ⇒ Encourager les parents, tôt dans l'année scolaire, à nous parler des problèmes que rencontre leur enfant dans son processus d'apprentissage. Une plus grande attention sera portée à ce niveau lors des entretiens d'inscription.

10 LE BIEN-ÊTRE

Objectifs :

- ⇒ Poursuivre et amplifier la dynamique lancée autour du thème de la bonne et saine alimentation (projet Proxial, Clic local...);

Relancer une dynamique sportive au sein de l'école :

- ⇒ Participation à des manifestations sportives locales (24h d'Ath, Ronde du Pays Vert),
 - ⇒ Mise sur pied d'un groupe de jogging au sein de l'école,
 - ⇒ Rencontre sportives inter-écoles / élèves membres du personnel ;
-
- ⇒ Installation d'une bibliothèque sur le site des Récollets à destination des élèves du 1^{er} degré ;
 - ⇒ Poursuivre les animations relatives aux assuétudes de tous ordres ;
 - ⇒ Mener des actions de lutte contre le (cyber-)harcèlement, le racisme ;
 - ⇒ Mener des actions de prévention contre la violence, la haine ;
 - ⇒ Mettre en place des espaces de parole régulés ;
 - ⇒ Former des membres du personnel et des élèves à la médiation par les pairs.

Actions :

Pour les élèves :

- ⇒ Présentation d'une pièce de théâtre pour le premier degré sur le harcèlement
- ⇒ Formation à la Médiation par les pairs - la méthode des « 3C : se Calmer, Communiquer, Choisir des solutions ;
- ⇒ Animation « No Hate » de Loupiote ASBL ;
- ⇒ Conférence (exposé et échanges) « On a cassé ma boîte à tartines... » - « Et alors » Ou les souffrances muettes des enfants ; Le harcèlement au quotidien que peuvent faire vivre ou subir nos enfants.

Pour les membres du personnel :

- ⇒ Journées de formation des enseignants axées sur la prévention et le bien-être avec des formations telles que :
 - ⇒ « Les 3 C » Formation de prévention de la violence et de gestion de conflits ;
 - ⇒ Vivre ensemble : quelle posture pour l'enseignant face aux sujets qui fâchent ;
 - ⇒ Comprendre les conflits de loyauté de l'élève pour mieux l'accompagner vers la réussite.
- ⇒ Conférence de Bruno Humbeeck sur le harcèlement : Présentation du dispositif de prévention du harcèlement

11 L'ÉDUCATION À L'AUTONOMIE ET À LA CITOYENNETÉ

11.1. Autonomie

Objectifs :

- Responsabiliser l'élève en le faisant acteur de son parcours scolaire notamment en l'invitant à consulter là où elles se trouvent toutes les informations le concernant :
 - ⇒ Valves officielles de l'école (agenda actualisé de la vie solaire, absences non encore justifiées,...),
 - ⇒ Site Web de l'école (documents téléchargeables, agenda actualisé de la vie scolaire...);
- Apprendre à l'élève comment mieux travailler après l'école : des modules de formation seront organisés pour les 2^e années en collaboration avec le CPMS provincial d'Ath.

11.2. Citoyenneté

Objectifs :

- Projet Proxial qui vise une alimentation plus équilibrée et plus saine ;
- Poursuivre notre action déjà ancienne auprès des délégués de classe, 1 réunion/mois (min. 8/an –leur organisation en septembre et juin pouvant ne pas être possible-), formation des délégués ;
- poursuite de la politique de tri sélectif des déchets ;
- Davantage impliquer les élèves dans l'économie d'énergie et en faire de véritables acteurs de cette dynamique dans une école qui est pilote en ce domaine dans l'enseignement provincial ;
- Aller au-devant des peuples et des pays par un maintien actif de notre participation à des projets européens;
- Saisir les (nombreuses) opportunités offertes par la Province de Hainaut et la Ville d'Ath (voire des communes proches) en ce domaine ;
- Poursuivre les collaborations avec des structures véhiculant un message éco-citoyen de bon aloi : structures émanant de la Province de Hainaut, des communes proches et des parcs naturels régionaux (Plaines de l'Escaut et des Collines).

12. PARCOURS EN 3 ANS DU PREMIER DEGRÉ

12.1. Premier degré Commun

- 1C → 2C sans PIA pour les élèves sans lacunes constatées à la clôture de la 1C,
- 1C → 2C sans PIA mais avec travaux de vacances entre la 1C et la 2C pour les élèves avec quelques lacunes de faible gravité souvent liées à un travail de trop faible intensité,

1C → 2C avec PIA et travaux de vacances entre la 1C et la 2C pour les élèves avec des lacunes plus fondamentales et pas forcément liées au niveau de travail,
2C → CE1D (après 2^{nde} session éventuelle) → toutes 3^e,
2C → 2S avec PIA pour les élèves qui, même après 2^{nde} session éventuelle, conservent des lacunes importantes ne permettant pas la délivrance du CE1D,
2S → CE1D (après 2^{nde} session éventuelle) → toutes 3^e,
2S → 3TQ ou 3Prof pour les élèves qui, même après 2^{nde} session éventuelle, conservent des lacunes +/- importantes ne permettant pas la délivrance du CE1D.

12.2. Premier degré Différencié

1Dif → CEB externe ou école (! pas de seconde session) → 1C avec PIA,
1Dif → 2 Dif avec PIA pour les élèves qui conservent des lacunes importantes à la clôture de l'année n'ayant pas amené la délivrance du CEB externe et ne permettant pas non plus la délivrance du CEB école,
2Dif → CEB ext. ou école → (! pas de 2^{nde} session) → 2S avec PIA/3 FS (selon critère d'âge)
2Dif → ~~CEB~~ externe ou école → 2S + PIA

13. APPROCHE ORIENTANTE

L'école s'est lancée dans l'approche orientante depuis plusieurs années sans y mettre un cadre très formel. Nous allons nous atteler à sensibiliser et former les enseignants (principalement du 1^{er} degré) avec la collaboration du Conseiller en information scolaire et du centre PMS. Dans un deuxième temps, une équipe de coordination chargée de l'approche orientante se constituera au sein de l'établissement.

Elle aura pour objectif de planifier les rencontres entre différents intervenants (élèves, parents, professeurs, écoles, entreprises), de faciliter l'interdisciplinarité à travers les projets mis sur pieds, proposer des activités « approche orientante » dans le cadre du PIA et du PAC en veillant à faire découvrir les métiers des 15 principaux secteurs (notamment par le biais de salons « découverte métiers » ou visites d'entreprises) :

- ⇒ Administration et législation ;
- ⇒ Arts et artisanat ;
- ⇒ Bâtiment et construction ;
- ⇒ Communication et médias ;
- ⇒ Economie ;
- ⇒ Environnement et nature ;
- ⇒ Hôtellerie et alimentation ;
- ⇒ Industrie et production ;
- ⇒ Informatique ;
- ⇒ Santé et bien-être ;
- ⇒ Sciences ;
- ⇒ Sciences humaines et sociales ;
- ⇒ Sécurité et entretien ;
- ⇒ Tourisme, sport et loisirs ;
- ⇒ Transports et logistique.

Nous allons :

- ⇒ Renforcer les collaborations entre les établissements scolaires provinciaux de Wallonie Picarde afin de faire découvrir à nos élèves les différentes formations qu'ils peuvent trouver (journées découverte – activités pratiques).

- ⇒ Poursuivre les visites d'entreprises de la région afin de faire découvrir des métiers en pénurie ou insolites, ou encore les métiers de demain.
- ⇒ Poursuivre les stages d'observation en 3^e année qualifiante et les stages d'observation et d'initiation en 4^e année qualifiante.
- ⇒ Inviter d'anciens diplômés de chacune de nos filières afin qu'ils partagent leur expérience professionnelle avec nos élèves.

14. PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES 1^{ER} DEGRÉ

Quelques précisions quant à ce PAC :

- ⇒ Elaborer et suivre les PIA (voir parcours dans le 1^{er} degré), en synergie avec le CPMS, et affecter des moyens pour ce faire ;
- ⇒ Affecter des moyens supplémentaires à la remédiation particulièrement en mathématique et dans les cours liés au CE1D ;
- ⇒ Maintenir des groupes de petite taille dans l'ensemble du 1^{er} degré.

TYPE :	PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES	
Intitulé :	IPES Ath 1^{er} degré 2019-2022	
Contexte/éléments :	L'IPES Ath organise depuis de nombreuses années un premier degré commun et un premier degré différencié. L'un et l'autre connaissent des difficultés du fait de l'hétérogénéité des élèves, des objectifs poursuivis par les élèves pour la suite de leur scolarité et des finalités en termes de certification, CE1D ou CEB. On peut ajouter une réelle difficulté chez de nombreux élèves à se concentrer durant plusieurs périodes de cours et à travailler régulièrement après journée.	
Objectifs	Critères et indicateurs internes /externes	
1. Améliorer la prise en charge globale des élèves de 2C et 2S	Ambiance de classe, satisfaction élèves-parents-école, problèmes disciplinaires	
2. Accroître le volume de travail des élèves	Travaux effectués et remis à temps, cours en ordre, évaluations bien préparées	
3. Augmenter les taux de réussite au CEB et au CE1D	Valeurs chiffrées de la FWB	
4. Améliorer la dynamique scolaire	Projets initiés et aboutis	
Actions	Ressources	
a. Rassembler tout le 1 ^{er} degré sur un même site	Direction /enseignants du 1 ^{er} degré	
b. Prévoir deux périodes de « méthode de travail » en activité au choix pour tous les élèves de 2 ^e C & S afin qu'ils puissent acquérir une méthode de travail efficace	Direction Professeurs de français formés	
c. Privilégier des groupes de taille réduite (20 élèves maximum au 1 ^{er} degré commun, 12 élèves au 1 ^{er} degré différencié)	Direction	
d. PIA pour les élèves de 1Dif, 2Dif, et 2S et pour plusieurs élèves de 2 ^e C	Direction, enseignants, éducateurs et CPMS	
e. Suivi soutenu des élèves en difficulté scolaire et sociale	CPMS, direction et éducateurs	
f. Moyens supplémentaires pour la remédiation dans tous les cours liés aux épreuves externes en 2 ^e C & S et en mathématiques dans le 1 ^{er} degré différencié	Direction, enseignants	
g. Classes vertes / voyages mémoriels	Direction, enseignants et éducateurs	
h. Création d'une charte de vie scolaire spécifique au 1 ^{er} degré	Professeurs du 1 ^{er} degré en pratiques collaboratives	
i. Accueil spécifique pour les élèves du 1 ^{er} degré	Direction / Professeurs du 1 ^{er} degré en pratiques collaboratives Éducateurs	
j. Découpage de la cour en zones différentes « zone calme, jeu avec ballon jeu sans ballon »	Professeurs du 1 ^{er} degré en pratiques collaboratives Éducateurs	
k. Généralisation des espaces de paroles régulés au 1 ^{er} degré	Professeurs formés	
l. Professeurs spécifiquement dédiés au 1 ^{er} degré	Direction + desiderata enseignants	
Coordination : Muriel Leclercq, Directrice IPES/ Geoffrey Carlier, Directeur adjoint IPES/ Marie Piraux, Directrice CPMS Prov. Ath		

15. INTÉGRATION DANS L'ENSEMBLE PÉDAGOGIQUE PROVINCIAL ATHOIS

Objectifs :

Poursuivre une collaboration fructueuse avec les structures complétant le dispositif pédagogique provincial athois, à savoir :

- ⇒ L'internat provincial athois qui doit rester un cadre de vie agréable, stimulant sur le plan de l'éducation et dynamique sur le plan des activités proposées mais qui doit rester en contact permanent avec l'école pour le bon suivi scolaire des élèves hébergés. Il doit rester un espace de vie épanouissante pour tous et toutes mélangeant harmonieusement les options, les âges et les niveaux sociaux.
- ⇒ L'antenne athoise du CEFA provincial Leuze-Tournai qui doit continuer à s'épanouir sur base de formations essentiellement liées au travail effectué au niveau du plein exercice. Objectif : maintenir cette complémentarité et cette cohérence.
- ⇒ Le CPMS provincial d'Ath : (en plus des missions traditionnelles) objectifs particuliers pour la période : ensemble relever les défis pédagogiques et humains des 1ers degrés, co-gestion des contrats d'intégration (qui ont tendance à se multiplier) et des PIA.
- ⇒ La partie athoise de la Haute Ecole Provinciale Condorcet avec laquelle nous devons poursuivre une pleine collaboration pour l'animation globale de l'enseignement provincial d'Ath au meilleur bénéfice de tous mais aussi garder les contacts nécessaires pour permettre une transition fructueuse de nombreux diplômés des filières secondaires agriculture, nature et forêt, chimie et sciences appliquées qui poursuivent leurs études dans le supérieur provincial athois.
- ⇒ Le CARAH-CREPA avec lequel nous devons poursuivre là également une pleine collaboration pour les mêmes raisons que celles évoquées pour Condorcet. On peut aussi ajouter l'utilité de cette structure pour la formation continuée de divers enseignants.

16. LEXIQUE DES SOURCES

<p>Coordonnées générales de l'école INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Madame Muriel LECLERCQ - Directrice Monsieur Geoffrey CARLIER Directeur adjoint rue Paul Pastur, 11 7800 ATH 068/264650 Secrétariat : ipes.ath@hainaut.be www.ipesath.be www.facebook.com/Institut.Provincial.Ath</p>	<p>Coordonnées générales du CPMS Centre PMS provincial de ATH Boulevard de l'Est, 24 7800 ATH 068/265080 cpms.ath@hainaut.be</p>
---	---

INFORMATION	SOURCE	ACCÈS
Absence élève	Educateurs, enseignants Carte d'absence Valves élèves (récapitulatif mensuel)	Envoi postal au domicile de l'adulte responsable Coup de téléphone (sur demande)
Absence enseignant	Antenne locale DGR Wapi	Direction Educateurs/Chefs d'atelier

Activités complémentaires (choix)	Direction Secrétariat	Site Web école Folder grilles-horaires Document d'inscription
Activités extra-scolaires (choix)	Direction Educateurs Enseignants	Courrier postal au domicile de l'adulte responsable Journal de classe
Aide (voir aussi difficultés parents, remédiation et soutien)	Elèves - Parents	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré) CPMS Titulaire de classe
Bibliothèque		Valve bibliothèque
Coûts (repas, activités scolaires)	Enseignants Direction Educateurs Internat	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré) Récapitulatif annuel 1er degré envoyé par courrier postal
Délibérations	Direction	Courrier postal pour calendrier fin d'année et procédure de recours
Devoirs à domiciles	Enseignants	Journal de classe
Difficultés rencontrées par l'école	Intervenants scolaires	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré) Téléphone Courrier postal Rendez-vous
Difficultés rencontrées par les parents	Parents CPMS	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré) Téléphone Mail Courrier postal Rendez-vous
Echec (voir remédiation)	Enseignants	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré)
Enseignants (voir aussi rendez-vous)	Elèves - Parents	Sur demande via la direction Réunion de parents
Examens (voir horaires et résultats)	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Journal de classe
Exclusions temporaires des cours	Chefs d'atelier Direction	Recommandé postal Valves élèves
Horaire des cours	Secrétariat Direction	Journal de classe Site Web école
Horaire des examens en cours d'année	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Journal de classe
Horaire des sessions de septembre	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Bulletin final juin
Internat	Secrétariat internat	Site Web école
Interrogation (voir aussi horaire examens et horaires sessions)	Enseignants	Journal de classe
Remédiations	Enseignants	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré)

Rendez-vous	Elèves - Parents	Sur demande via le secrétariat
Repas scolaires (voir aussi coûts)	Internat	Valves élèves Valves internat Site Web école
Résultats scolaires	Enseignants Conseils de classe	Journal de classe (notes reçues lors des évaluations) Bulletins (récapitulatifs périodiques)
Retenues	Educateurs Enseignants Chefs d'atelier	Courrier postal au domicile de l'adulte Responsable Journal de classe Carnet de liaison (1er degré)

17. IPES ATH Dérogation au Projet d'établissement en raison de la situation sanitaire (année scolaire 2020 – 2021)

4. Processus d'évaluation des élèves

4.1 Disciplines hors EAC et CPU

Dans le contexte sanitaire actuel, les épreuves bilantaires de fin décembre sont suspendues. Le total de la période (100 points) sera une synthèse des différentes évaluations en présentiel et à distance (y compris les travaux à domicile cotés) depuis début octobre.

4.1.1. : Cours de la formation commune (à l'exception des cours philosophiques)

Les enseignants interrogeront les élèves en présentiel (contrôles de synthèse / UAA / évaluation des compétences, etc.).

Les travaux à domicile cotés concerneront :

- ⇒ *La matière vue en classe ou en visioconférence ;*
- ⇒ *Les travaux de recherche.*

Le cours d'éducation physique se transformant en cours d'éducation à la santé, il fera l'objet d'une évaluation identique à ce qui est précisé ci-dessus.

4.1.2. Cours philosophiques et cours en activité au choix

Ces cours se déroulant à distance, leur évaluation sera basée sur les travaux demandés par l'enseignant.

4.2. Cours de l'OBG

4.2.1 les épreuves qualifiantes

Les épreuves qualifiantes (EAC & UAA) qui n'ont pu se dérouler en juin 2020 ont été reportées au 1^{er} semestre de l'année scolaire 2020 – 2021.

Les épreuves de fin de P1 se dérouleront durant la 1^{ère} quinzaine de décembre. Si les enseignants et chefs d'atelier estiment que les élèves n'ont pas pu maîtriser les compétences par manque d'entraînement, les épreuves pourront être reportées jusque fin janvier.

En cas de report de l'EAC ou de l'UAA de P1, les épreuves de P2 pourront être décalées également.

4.2.2. Le travail journalier

La note de travail journalier (100 points) sera constituée comme la note des cours de la formation commune. Elle pourra intervenir positivement dans la validation d'une épreuve qualifiante.

5. STAGES

Les stages n'ayant pas pu se dérouler entre le 13 mars et le 30 juin 2020, les élèves ont la possibilité d'échelonner les éventuels retards sur l'année scolaire 2020 – 2021.

Pour l'année scolaire 2020 – 2021, pour les secteurs où les stages n'auront pas pu se dérouler en raison du confinement, une dérogation sera accordée.

L'impossibilité d'atteindre le nombre d'heures habituel sur le degré (ou sur l'année scolaire) n'entravera pas systématiquement l'obtention du certificat de qualification. Le chef d'atelier et les professeurs de l'OBG émettront un avis après analyse de la situation.